

DECISION DU MAIRE

Signature d'une convention avec l'association Animation Lecture plaisir dans le cadre de du festival Igloo le 22 janvier 2023

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER,
Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-3 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-22 du Code des collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal 64-2022 en date du 14 décembre 2022, portant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics,

Considérant que le musée doit répondre aux exigences des musées de France : être un acteur au service du développement des publics et de la démocratisation culturelle ; Dans ce cadre, la Municipalité fait appel à des intervenants qualifiés dans le domaine culturel afin qu'ils puissent se produire au musée lors de divers évènements.

DECIDE, de signer une convention avec l'association Animation Lecture Plaisir, domiciliée au 20, rue du Gal de Gaulle – 27350 Routot, pour une visite contée jeune public, au musée Alfred-Canel, dans le cadre du festival Igloo à Pont-Audemer, le dimanche 22 janvier 2023 à 10h30.

Pour la somme de 433 € (quatre-cents trente-trois euros), comprenant l'intervention artistique (400€€), les frais de déplacements (33€).
Non assujetti à la T.V.A.

Fait à Pont-Audemer, le 5 janvier 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine



Publié le 16.01.2023

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230105-8-AU
Date de télétransmission : 16/01/2023
Date de réception préfecture : 16/01/2023